



COMMISSION «ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE»



Réunion du 11 avril 2018

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	20
LISTE DES DOCUMENTS.....	21

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 11 avril 2018 -

Président : Xavier TIMBEAU, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

Rapporteurs : Claire PLATEAU, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Sylvain MOREAU, Service de la donnée et des études économiques (SDES) – Ministère de
la transition écologique et solidaire (MTES)

Responsable de la commission : Catherine BELLER (01 87 69 57 09)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	4
.I POINT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉCLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	4
.II PRÉPARATION DES ORIENTATIONS DE MOYEN TERME DU CNIS (2019-2023) : BILAN DU MOYEN TERME 2014-2018.....	7
.III STATISTIQUES ET DONNÉES SUR L'ÉNERGIE.....	11
CONCLUSION.....	19

Liste des participants

AFSA	Cédric	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BLAKE	Hélène	Ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du trésor (DGT)
BRUNETIÈRE	Jean-René	Chaire Économie du climat
CHATELIER	Jean-Yves	Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)
DEGRON	Robin	Cour des comptes
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DUMAS	Gérald	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
DUPONT	Françoise	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren)
DUSSUD	François-Xavier	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
GIQUEL	Yves	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
GUGGEMOS	Fabien	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
JACOB	Renaud	Humanité et Biodiversité
JAMET-FRANK	Marie-Laurence	Université Paris 13
MAUREL	Françoise	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
NORMAND	Jérôme	Confédération des petites et moyennes entreprises (CGPME)
PAYEN	Gérard	Partenariat Français pour l'Eau
PONCET	Hélène	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des Études et synthèses économiques (Dese)
RIBON	Olivier	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
RIEDINGER	Nicolas	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
ROUCAUTE	Christine	Ministère des Armées – Secrétariat général pour l'administration
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

Excusés

MARCHAL	Hélène	Union nationale des associations familiales (Unaf)
PLATEAU	Claire	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des Études et synthèses économiques (Dese)

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Xavier Timbeau.

INTRODUCTION

Xavier TIMBEAU

Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette Commission Environnement et Développement durable (EDD) du Cnis.

Trois points sont inscrits à l'ordre du jour. Avant que le SDES ne présente son travail sur les statistiques et les données sur l'énergie, Jean-René Brunetière effectuera un point d'avancement des travaux du groupe de travail (GT) sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD. Claire Plateau est excusée ; sa contribution sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Cédric Afsa présentera ensuite un point sur la préparation des orientations de moyen terme du Cnis, avec un bilan du moyen terme 2014-2018.

.I POINT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉCLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

.1 L'avancement des travaux du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD

Jean-René BRUNETIÈRE, Président du groupe de travail

Nos travaux répondent à un mandat du Cnis qui demande au GT de fournir au plus 100 indicateurs reflétant les résultats des stratégies françaises concourant aux ODD de l'ONU. Je rappelle que l'ONU a publié une liste d'indicateurs répondant aux 17 objectifs qu'elle a fixés, indicateurs pour lesquels les pays fourniront toujours leurs données. Les indicateurs d'Eurostat continueront également à subsister.

Ce groupe de travail rassemble 105 ou 106 personnes, des représentants de la société civile, ainsi que des administrations concernées, à savoir les responsables des politiques publiques impactées et les producteurs de données. Trois sous-groupes ont été constitués et ont, chacun, tenu deux réunions. Le sous-groupe « Environnement » est présidé par Valéry Morard du SDES, le sous-groupe « Économie » par Delphine Moreau de la Banque de France, et le sous-groupe « Questions sociales » par Bérengère Mesqui de France Stratégie. Une réunion plénière conclusive se tiendra le 2 mai. Nous prévoyons de publier un rapport fin juin, en vue d'un rapport au forum politique de haut niveau de l'ONU au mois de juillet.

Les premières réunions des sous-groupes de travail avaient réparti les indicateurs en cinq catégories :

- les indicateurs susceptibles d'être retenus, au nombre de 79 ;
- les indicateurs retenus sous réserve de vérifier l'accessibilité aux données, au nombre de 24 ;
- les indicateurs écartés, car non pertinents pour la France ou secondaires par rapport au sujet, au nombre de 169 ;
- les indicateurs à développer, au nombre de 19, l'objectif étant de restreindre cette catégorie au regard de la charge de travail des producteurs ;
- les indicateurs restant encore à débattre, au nombre de 79.

Au total, 370 indicateurs ont été évoqués. Suite à la deuxième réunion du groupe de travail, une liste de 125 indicateurs susceptibles d'être retenus a été établie, au sein de laquelle 100 devront être sélectionnés. Une proposition sera ainsi adressée d'ici quelques jours aux membres du GT afin d'adopter les 100 indicateurs en réunion plénière.

Nous fournissons une liste d'indicateurs avec leur énoncé, le rapport aux objectifs de l'ONU et aux objectifs français concourant aux stratégies, leur catégorie, les métadonnées, ainsi que des informations sur la valeur et des commentaires. Il est toutefois possible pour les indicateurs qui seront rapportés les années suivantes de nous accorder un délai supplémentaire pour la partie commentaires et « habillage » de l'indicateur.

Le plan du rapport reprendra le mandat confié, la méthode adoptée, la liste des participants et leurs contributions (en annexes du rapport) et les commentaires par objectif. Nous avons, en effet, à cœur de rattacher les indicateurs à des objectifs et les objectifs à une stratégie. La stratégie n'est toutefois pas

toujours évidente. Si une stratégie a par exemple été définie en matière d'environnement, je ne connais pas en revanche, s'agissant de la lutte contre la pauvreté, de stratégie visant explicitement à diviser par deux le taux de pauvreté. Nous le mettrons en avant en utilisant la notion de « distance » développée par Patrick Gilbert, que ce soit entre l'objectif et l'indicateur, ou entre l'objectif et la stratégie. L'objectif peut parfois être identique à l'indicateur lorsqu'il s'agit du nombre de morts sur les routes, par exemple : la « distance » est alors nulle. La distance entre les deux peut en revanche être plus importante, comme lorsqu'on utilise le comptage des oiseaux pour illustrer la préservation de la biodiversité. De la même façon, certaines stratégies se prêtent bien au jeu des indicateurs ; d'autres, beaucoup moins.

In fine, nous ferons part de recommandations, notamment sur les indicateurs à développer. La feuille de route des ODD a été lancée récemment pour aboutir en juin 2019 au recensement des stratégies françaises y concourant. Habituellement, la stratégie est fixée avant de réfléchir aux objectifs et aux indicateurs. En l'espèce, le raisonnement a été quelque peu différent, ce qui pose les questions de l'adaptation des indicateurs à la feuille de route et de leur tenue à jour annuelle.

Enfin, nous nous sommes interrogés sur les DOM. Pour certains indicateurs, la situation des DOM est relativement différente de celle de la métropole et il faudrait en rendre compte. La granulométrie de l'enquête ne permet en outre pas toujours d'obtenir une bonne représentation de la situation de ces territoires. Si nous tenions nos réunions à Pointe-à-Pitre ou Saint-Denis-de-la-Réunion, nous aurions en effet sans doute une vision différente des objectifs de développement durable de l'ONU. Une réflexion régionale sur les indicateurs du développement durable nous paraît ainsi indispensable pour les DOM, mais également utile pour les autres régions.

Xavier TIMBEAU

Merci beaucoup. La demande de prise en compte de la dimension régionale avait effectivement souvent été mise en avant. J'ouvre le débat.

.2 Échanges avec la salle

Jean-Yves CHATELIER, Ineris

Avez-vous prévu de construire une première base de données qui serait accessible pour effectuer des recherches et un suivi ?

Jean-René BRUNETIÈRE

Ceci ne fait pas partie de notre mandat. Selon les indicateurs et l'appareil statistique français, les ramifications peuvent être très développées (indicateurs par âge, par sexe, par région ou encore par catégorie socioprofessionnelle...). Nous préciserons pour chaque indicateur s'il est possible d'avoir accès à des données plus détaillées. Je ne pense pas de prime abord qu'il faille mettre en place un système informatique dédié aux 100 indicateurs, mais plutôt prévoir des passerelles vers les producteurs de données.

Sylvain MOREAU, SDES

Tous ces indicateurs existent et sont facilement accessibles, avec la plupart du temps les données permettant de les calculer. Des liens pourraient être prévus.

Françoise MAUREL, Insee

Le site internet de l'Insee comprend d'ores et déjà le tableau de bord des indicateurs existant au plan international et national pour le suivi des 17 ODD.

Jean-René BRUNETIÈRE

L'intérêt de ces 100 indicateurs est, avant tout, pédagogique. Les personnes doivent pouvoir les utiliser pour illustrer leur opinion sur telle ou telle stratégie française.

Gérard PAYEN, Partenariat Français pour l'Eau

J'ai été invité à cette commission en tant que membre du GT présidé par Jean-René Brunetière. Au sein de notre groupe, j'ai porté un questionnement sur le nombre de 100, qui est présenté comme un nombre « magique ». Le partenariat français pour l'eau que je représente ne partage pas cette vision, puisqu'il s'agit de suivre les stratégies françaises liées aux ODD. Pour cela, 150 cibles ont été fixées au niveau mondial, ce qui a nécessité l'identification de 230 indicateurs. La France, par sa dualité européenne et outre-mer, est sujette à une part des défis couverts par les ODD. Elle ne doit en outre pas être en porte-à-faux vis-à-vis des pays en développement, lorsque l'Agence française de développement finance des programmes qui portent sur la totalité des ODD.

Jean-René BRUNETIÈRE

Ce nombre est évidemment arbitraire, mais oblige à un exercice de priorisation. Néanmoins, les autres indicateurs ne sont pour autant pas supprimés et restent accessibles. Sur certains objectifs, nous comptons deux indicateurs ; pour d'autres, une vingtaine. Nous avons ainsi cherché à équilibrer les différents objectifs.

Sylvain MOREAU, SDES

Nous n'avons pas fixé de borne maximale d'indicateurs au sein de la Stratégie nationale. Les indicateurs retenus dans ce cadre ont toutefois un objectif de communication afin que la France puisse présenter son bilan. Il n'en faut pas trop, d'autant plus qu'il s'agit davantage d'indicateurs d'étape vis-à-vis des ODD, que de suivi des politiques.

Xavier TIMBEAU

Il n'y a, en tout état de cause, pas de volonté d'occulter des champs du développement durable.

Jean-René BRUNETIÈRE

Le domaine de la santé présente par exemple une infinité d'indicateurs. Des choix ont volontairement été opérés, même si l'exercice est nécessairement frustrant.

Xavier TIMBEAU

L'effort parallèle de mise à disposition des données dépasse la démarche des ODD.

Gérard PAYEN, Partenariat Français pour l'Eau

Je crains cependant que les objectifs qui ne seront pas associés à des indicateurs ne soient considérés comme peu prioritaires par la société civile.

Jean-René BRUNETIÈRE

Les pouvoirs publics auront alors jugé peu pertinent de mettre en avant les indicateurs, mais pour autant ceux-ci existeront. Notre mandat consiste à illustrer les politiques françaises : *« Le tableau de bord à constituer doit permettre d'éclairer la mise en œuvre et le suivi des stratégies françaises qui concourent aux ODD en répondant aux besoins des différents acteurs concernés. Les indicateurs retenus doivent ainsi être pertinents au regard des politiques publiques nationales. »*

Gérard PAYEN, Partenariat Français pour l'Eau

Le partenariat français pour l'eau a cherché à identifier les points sur lesquels les politiques françaises actuelles n'arriveront pas à atteindre les ODD d'ici 2030. Dans le cadre du rapport relatif aux ODD, la France ne doit pas se limiter à retracer les politiques déjà initiées. L'évolution de la feuille de route nécessitera en outre un suivi statistique complémentaire.

Xavier TIMBEAU

L'évaluation des politiques publiques menées par la France n'implique effectivement pas de se limiter aux « bonnes nouvelles ».

Jean-René BRUNETIÈRE

Dans le domaine de l'environnement, les résultats ne sont par exemple pas au rendez-vous en matière de biodiversité, ce qui ne sera pas occulté dans les indicateurs. De même, il n'existe pas de politique publique de lutte contre la pauvreté et nous avons, pour autant, fait le choix de retenir des indicateurs sur cet objectif.

Xavier TIMBEAU

Cette démarche a, en outre, vocation à se prolonger au-delà de la constitution de ce tableau de bord.

Jean-René BRUNETIÈRE

Il appartient effectivement au commissariat général au développement durable et au Cnis de la poursuivre.

Xavier TIMBEAU

Nous pourrions émettre, le cas échéant, des avis sur ces questions.

Merci.

.II PRÉPARATION DES ORIENTATIONS DE MOYEN TERME DU CNIS (2019-2023) : BILAN DU MOYEN TERME 2014-2018

.1 Présentation du bilan 2014-2018 pour la commission EDD

Cédric AFSA, Insee

Je suis responsable de la préparation du prochain moyen terme au sein du Secrétariat général du Cnis, qui a contribué collectivement à ce travail. Je rappellerai en quoi consiste la préparation du moyen terme, avant de présenter le bilan du moyen terme 2014-2018, puis quelques pistes pour le prochain moyen terme.

Trois phases de préparation peuvent être distinguées :

- faire le bilan des avis de moyen terme adoptés en janvier 2014 ;
- recueillir les besoins et attentes des utilisateurs ;
- rédiger les avis du moyen terme 2019-2023.

Faire le bilan consiste à mettre en évidence les avancées réalisées, mais également à identifier les besoins non couverts ou insuffisamment couverts. Les deux premières phases sont ainsi entremêlées.

Le bilan du moyen terme 2014-2018 s'appuie sur :

- les avis pris par la Commission au cours de ses réunions entre 2014 et 2017 (en référence aux avis de moyen terme adoptés) ;
- les bilans des producteurs du Service Statistique Public (SSP) et des organismes hors SSP de leurs réalisations depuis 2014 ;
- des consultations des présidents et rapporteurs des commissions.

Le recueil des besoins ou des attentes s'effectue par voie de consultation des présidents et rapporteurs des différentes commissions, des membres du bureau du Cnis, des « contacts » du Cnis (environ 3 300 personnes qui reçoivent la lettre d'actualité) et d'autres personnes, *via* un questionnaire en ligne sur le site du Cnis. Cette fonctionnalité a été ouverte grâce à la refonte de notre site internet. Dans ce cadre, je vous invite chaleureusement à nous faire part de vos attentes. Une rencontre sur les nouvelles sources est par ailleurs programmée le 2 juillet.

Les avis du prochain moyen terme seront l'aboutissement de :

- la prise en compte « raisonnée » des besoins exprimés ;
- leur formalisation en propositions d'avis établies et/ou discutées lors des Commissions d'automne ;
- leur adoption par l'Assemblée plénière du Cnis en janvier 2019.

La séance d'aujourd'hui vise à présenter les éléments de bilan du moyen terme 2014-2018, ainsi qu'à réaliser une première expression des besoins pour 2019-2023, notamment ceux qui n'auraient pas été suffisamment traités au cours du moyen terme 2014-2018 et à introduire de nouveaux besoins.

Six avis ont été adoptés en janvier 2014. Ces avis ont été déclinés en sous-avis, au nombre de 20. Deux types d'avis peuvent par ailleurs être distingués : des avis EDD et des avis mixtes, combinant EDD et Entreprises, EDD et Ménages ou encore EDD et Services publics.

L'avis 1 portait sur les indicateurs de développement durable et prévoyait la publication d'un corpus « simple et intelligible pour le grand public » d'indicateurs liés à des stratégies nationales ou internationales. Parmi les indicateurs diffusés, il y a ceux :

- de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), avec 83 indicateurs ;
- des objectifs ONU de développement durable, avec 232 indicateurs ;
- du tableau de bord issu de la loi Eva Sas, avec 10 indicateurs.

De fait, nous faisons face à une profusion d'indicateurs. Cette situation est néanmoins inévitable dès lors que des stratégies nationales ou internationales sont mises en place. Le travail doit alors porter sur la documentation et la cohérence de ces indicateurs.

Une extension du champ couvert par les indicateurs était également préconisée, en intégrant par exemple les perturbateurs endocriniens ou encore les pollutions lumineuses. Sur ces sujets, les données sont encore perfectibles. S'agissant du gaspillage alimentaire, les données sont éparées, tandis qu'elles sont plus nombreuses pour un sujet tel que la consommation de ressources pour l'activité économique. Il est par ailleurs demandé d'étendre les indicateurs à la dimension sociale.

Enfin, il a également été recommandé de poursuivre une large concertation afin de faire évoluer les indicateurs. Un Groupe de Travail a été mis en place par le Cnis sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD, avec notamment la prise en compte de la dimension sociale. Sur le site de l'Insee, 10 « indicateurs phares » du développement durable ont été diffusés avec des comparaisons européennes. Des indicateurs territoriaux sont par ailleurs publiés par le SDES et l'Observatoire des territoires.

S'agissant de l'avis 5 Énergie-climat, quatre sous-avis ont été distingués. Les travaux sur le compte satellite de l'énergie seront présentés dans la suite de l'ordre du jour. Cet avis a également préconisé des informations sur le prix de l'énergie. De nombreuses publications ont, sur ce point, été produites. Cet avis a également souligné la nécessité de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Là encore, les travaux ont avancé. Enfin, l'avis a préconisé la publication de données localisées de l'énergie. Ce point sera traité dans la suite de l'ordre du jour.

Concernant l'avis 6 qui préconise l'amélioration de la connaissance globale de la biodiversité, un cadre de coordination a été constitué, auquel est associé le SDES. 92 indicateurs ont été diffusés, dont 63 pour suivre la stratégie nationale de la biodiversité, avec des indicateurs complémentaires thématiques (forêts, milieux marins...).

S'agissant des avis qui combinent deux thématiques, l'avis 2 Entreprises et développement durable est relatif à la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics. La Direction des Statistiques d'entreprises (DSE) de l'Insee mène des enquêtes sur les consommations d'énergie, ainsi que le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises. En revanche, il ne semble pas y avoir eu de travaux réalisés sur les organismes publics.

Cet avis préconisait également de progresser sur la mesure de l'économie verte, ce qui a été fait avec la création de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev), qui est une instance de concertation, d'échange d'informations et de travaux communs. Le SDES pilote le pôle « Observation, méthodes et quantifications ». Des travaux méthodologiques ont par ailleurs été menés par le Pôle de services de l'action régionale (PSAR) de Lille sur la régionalisation des métiers verts.

L'avis recommandait également d'étudier la faisabilité de la prise en compte par la statistique de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie circulaire. Je rappelle que l'économie de la fonctionnalité consiste à payer l'usage du bien, et non le bien lui-même, par exemple la photocopie à l'unité, plutôt que l'achat d'une photocopieuse. Les données sont, sur ce point, lacunaires, en dépit de quelques travaux d'illustration de

cette économie appliquée aux déplacements. Quant à l'économie circulaire fondée sur le réemploi des produits, 10 indicateurs clés ont été publiés en 2017.

L'avis visait également une amélioration de la connaissance des pratiques agroalimentaires. Une enquête triennale sur la structure des exploitations agricoles a été lancée.

Quant aux préconisations relatives aux comptes de l'environnement dans le cadre européen, les travaux sont en cours. Des difficultés ont toutefois été recensées sur le partage entre dépenses curatives et dépenses préventives.

L'avis 3 portait sur les Ménages et le développement durable. Quatre sous-avis avaient été émis.

Le premier portait sur le comportement des ménages dans la gestion des déchets. Une enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages a été lancée avec un focus annuel sur l'environnement. La portée de l'enquête reste limitée puisqu'une seule question est posée sur les déchets.

Le deuxième préconisait de suivre la mise aux normes thermiques des logements. C'est l'objet de l'enquête Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie (Phébus). La dernière date de 2013 et des réflexions ont été engagées sur des dispositifs alternatifs d'observation.

Le troisième sous-avis était consacré aux liens entre environnement et santé. Une inter-commission a été organisée. Pour progresser sur ce sujet, il est apparu qu'il fallait mettre en place des indicateurs locaux mesurant la qualité de l'environnement, avec un zonage restant à définir. Il s'agirait ensuite d'apparier ces données environnementales avec des données individuelles sur l'état de santé.

Le quatrième sous-avis portait sur le bien-être. Des travaux ont, sur ce point, été menés par la Commission Démographie et questions sociales, notamment des questions sur le bien-être dans l'enquête européenne SILC.

L'avis 4 portait sur l'Action publique et le développement durable. Trois sous-avis avaient été émis.

Le premier avait trait à l'amélioration de la connaissance de l'offre de transport. De nombreuses publications sont à cet égard recensées.

Le deuxième préconisait une meilleure information sur l'utilisation des sols. Deux dispositifs ont été mis en place, par le SSP, service statistique du ministère de l'Agriculture, et par le SDES.

Le troisième sous-avis était pour sa part consacré à la diffusion d'informations sur la gestion par les collectivités des déchets, de l'eau et des réseaux de chaleur. Les systèmes d'information des opérateurs publics ont été mobilisés. Une enquête est menée chaque année sur les réseaux de chaleur et de froid. Des publications sont également recensées.

Pour mémoire, l'Insee a publié *Les acteurs économiques et l'environnement* en 2017 dans sa collection Insee Références. Ce document comprend cinq dossiers, dont quatre sont reliés à des avis de moyen terme :

- la facture énergétique du logement (avis 3B) ;
- les exploitations en agriculture biologique (avis 2D) ;
- les émissions de CO₂ (avis 5C) ;
- les espaces consommés par le bâti (avis 4B) ;
- l'action des ménages en faveur de l'environnement.

Une trentaine de fiches ont par ailleurs été rédigées.

Dans le cadre de la réflexion sur les sujets à inscrire au prochain moyen terme, il convient en premier lieu de tirer les leçons du moyen terme 2014-2018 en s'interrogeant sur la reconduite des demandes insatisfaites. Il faut également lister les besoins à satisfaire sur les cinq années à venir, en réfléchissant sur les sujets ou thèmes « structurants » à poursuivre, ainsi que sur les besoins à anticiper.

Les éléments suivants restent encore à traiter au regard du bilan du moyen terme 2014-2018 :

- mesure de la présence et de la teneur de sources de nuisance ;
- mesure du gaspillage alimentaire ;

- mesure locale de la qualité de l'environnement (intégrant le lien avec les effets sur la santé) ;
- évolution des comptes de l'environnement (partage entre dépenses curatives et préventives).

Deux sources de difficulté apparaissent toutefois. Il existe en premier lieu des incertitudes sur les données qui seront produites au cours des prochaines années et sur leur accessibilité. En outre, par nature, la notion de développement durable invitant à croiser les regards, le traitement des sujets peut se révéler complexe et nécessiter des Inter-Commissions.

Concernant l'incertitude sur les sources de données, on notera d'abord qu'il existe un gisement considérable de données (voir le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable sur la Cartographie des données du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer). Ensuite, le rapport Villani qui voit en une « *politique offensive visant à favoriser l'accès aux données, la circulation de celles-ci et leur partage [car] les données sont la matière première de l'intelligence artificielle* » un des trois piliers de la stratégie française en matière d'intelligence artificielle, préconise la poursuite de l'ouverture des données publiques, et l'ouverture des données privées en s'appuyant sur le statut de « données d'intérêt général ». Le rapport identifie l'environnement et le domaine transports-mobilités comme deux des quatre secteurs prioritaires pour le développement de l'intelligence artificielle.

Pour terminer, nous pouvons lister des exemples de sujets et de thèmes éligibles en vue du prochain moyen terme :

- informations territorialisées ;
- comportements des ménages en matière de développement durable ;
- impacts de l'activité économique sur l'environnement.

Noter que le thème des transports peut être traité par différentes commissions :

- la Commission EDD pour les effets environnementaux des transports ;
- la Commission Territoires pour le volet aménagement du territoire et mobilités ;
- la Commission Entreprises et stratégies de marché pour les échanges internationaux de marchandises.

Merci à tous.

Je vous invite une nouvelle fois à nous faire part de vos attentes *via* le questionnaire en ligne.

Xavier TIMBEAU

Merci. J'ouvre la discussion.

.2 Échanges avec la salle

Jean-Yves CHATELIER, Ineris

La feuille de route OGP (Partenariat pour un Gouvernement ouvert) 2018-2020 intègre un point intitulé « *construire une infrastructure de la donnée environnementale : définir les données de référence, les publier, y compris la documentation* ». De la même façon, le rapport qui vient d'être publié par l'administrateur général des données, Henri Verdier, insiste sur la nécessité de la mise en place d'infrastructures de données. Au-delà de l'ouverture des données, leur qualité sera essentielle, comme l'a rappelé le rapport Villani sur l'intelligence artificielle.

Xavier TIMBEAU

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la notion d'infrastructures de données afin de la rendre plus concrète ?

Jean-Yves CHATELIER, Ineris

À mon sens, il s'agit davantage de portails qui offrent des services aux utilisateurs, notamment de téléchargement, croisement ou cartographie de données que de portails comme data.gouv, qui publient majoritairement des métadonnées, C'est notamment le cas dans le domaine des données satellitaires.

Sylvain MOREAU, SDES

Les infrastructures de données datent du Grenelle de l'environnement avec la mise en place du portail Tout sur l'environnement qui permet d'accéder à des sites publics avec des métadonnées et des données en téléchargement.

Jean-Yves CHATELIER, Ineris

Le portail Tout sur l'environnement se refusait toutefois de mettre directement à disposition des données, en se contentant de mettre le public en lien avec d'autres sites internet.

Sylvain MOREAU, SDES

Le Commissariat général du développement durable a mis en place une stratégie numérique pour mettre en place trois portails : un portail sur la recherche, un portail sur la statistique et un portail sur l'information environnementale. L'objectif de ce dernier portail est de remplacer Tout sur l'environnement en l'enrichissant. Sur le site de statistiques du ministère, un *data lake* ou *hub* de données permettra de télécharger des fichiers de données, avec la possibilité de les enrichir avec des services d'analyse. Une nouvelle organisation permettant de recueillir les besoins des utilisateurs devra ainsi parallèlement être mise en place. Au sein du ministère, nous avons réalisé un certain nombre de concours de data visualisation, notamment sur la visualisation des pesticides dans les différentes nappes phréatiques. Une partie des outils a vocation à être mise à disposition sur le site du ministère.

Xavier TIMBEAU

Dans le cadre du rapport Villani, il faut bien différencier données et informations, ce qui pose les questions de l'appréhension par le service public et de la protection des données. Les infrastructures de données devront notamment répondre à cet enjeu.

Cédric AFSA, Insee

La journée du 2 juillet abordera ces problématiques. Il s'agit en réalité de transformer les informations dont nous disposons en données exploitables.

Xavier TIMBEAU

En l'absence de questions supplémentaires, merci à tous.

La séance est suspendue de 15 heures 45 à 15 heures 55.

.III STATISTIQUES ET DONNÉES SUR L'ÉNERGIE

Xavier TIMBEAU

Deux points sont prévus sur les statistiques et données sur l'énergie : les comptes de l'énergie et les données locales de consommation d'énergie. L'objectif de l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour est de montrer les avancées récentes en matière de cadre statistique.

.1 Les comptes de l'énergie

Olivier RIBON, SDES

Je travaille au SDES en tant qu'expert sur les comptes et l'économie de l'énergie au sein de la Sous-direction des statistiques de l'Énergie dirigée par Nicolas Riedinger. Je vous présenterai les comptes de l'énergie. Il s'agit d'un travail initié par mon prédécesseur, Christophe Meilhac, auquel notre Sous-direction contribue collectivement.

J'exposerai l'origine du projet, ses objectifs et l'avancement de sa mise en œuvre, ainsi que quelques exemples de réalisation sur l'électricité, le gaz naturel, le charbon et le pétrole. Je conclurai en évoquant les perspectives.

Historiquement, les statistiques nationales de l'énergie se sont construites autour du bilan physique de l'énergie décliné par type d'énergie, dont le format des tableaux emplois/ressources est resté inchangé entre 1983 et 2016. L'intérêt pour la création d'un compte satellite de l'énergie, c'est-à-dire d'un bilan monétaire, est toutefois ancien et s'est ravivé ces dernières années, en raison notamment de la flambée des prix du pétrole des années 2000 et la montée du thème de la transition énergétique et des débats sur son impact économique.

Ces comptes de l'énergie s'inscrivent dans le cadre conceptuel des comptes satellites. Un compte satellite est un cadre de présentation des données de l'économie d'un domaine particulier, qui se veut cohérent avec la comptabilité nationale. Le compte satellite vise à approfondir les données, par type d'énergie par exemple. Ces comptes existent dans de nombreux domaines : environnement, transport, logement, santé, agriculture, commerce, éducation... Un compte satellite de l'énergie peut être utile, notamment pour fournir des données économiques de cadrage, estimer l'impact de mesures de politique publique (hausse de la fiscalité par exemple), ou aider à l'amélioration du calibrage de modèles d'évaluation micro- ou macro-économiques.

Le SDES s'investit depuis quatre ans pour la création d'un compte satellite de l'énergie, avec de premières publications diffusées en 2017 pour l'électricité et le charbon, suivies par des éléments sur le gaz naturel puis les produits pétroliers en 2018.

Cette nouvelle comptabilité monétaire s'inscrit dans le cadre plus large de la refonte du bilan de l'énergie, qui comprend également un alignement avec la méthodologie et la présentation du bilan de l'Agence internationale de l'énergie, afin de faciliter les comparaisons internationales et gagner en efficacité, et une modification du calendrier de diffusion.

Jusqu'en 2015, les éditions étaient publiées en juillet n+1. Une refonte a été mise en place à partir de l'édition portant sur les données de l'année 2016. La diffusion du bilan s'effectue actuellement en trois temps :

- en avril n+1, diffusion des estimations précoces des grands agrégats de consommation et de production sur l'année n, accompagnée d'un 4 pages ;
- en fin d'année n+1, diffusion des chiffres détaillés et définitifs, également accompagnée d'un 4 pages ;
- en début d'année n+2, publication longue, qui met en perspective historique les résultats de l'année.

Le champ géographique sera élargi de la France métropolitaine à la France entière (incluant les DOM) à partir du bilan définitif 2017.

Le principe des comptes monétaires de l'énergie est d'associer une comptabilité monétaire à la comptabilité physique et d'établir un équilibre ressources-emplois cohérent en flux physiques et monétaires. Il s'agit de donner un prix et une valeur à chacun des flux énergétiques physiques au niveau de l'approvisionnement et de la consommation. L'objectif consiste également à évaluer la dépense nationale en énergie (et par forme d'énergie) et de répondre aux questions suivantes :

- côté emplois : comment la dépense se répartit-elle entre secteurs ?
- côté ressources : où va la dépense (importations, production nationale, gestion des réseaux, marges de commerce, taxes...) ?

Des informations plus détaillées sont ainsi accessibles selon le type d'énergie :

- ventilation plus fine par poste de dépense (transformation d'énergie, transport, distribution, commercialisation) ;
- ventilation plus fine par filière (pour l'électricité notamment).

À partir de ces bilans, des indicateurs utiles peuvent être fournis pour le suivi des politiques publiques, notamment les prix moyens selon les secteurs, les marges et taxes selon les produits ou les secteurs, ou encore les indicateurs dérivés comme le coût de la tonne de CO2 évitée pour les biocarburants.

La méthodologie a été partagée. Pour chacune des formes d'énergie, un groupe de travail s'est réuni avec des représentants de l'administration (Direction générale de l'énergie et du climat, Insee, Douanes), des organismes professionnels (CPDP, AFG...), de la Commission de régulation de l'énergie et des opérateurs de l'énergie. Des démarches de validation ont déjà été menées pour l'électricité, le charbon, le gaz naturel et le pétrole.

Certains travaux sont d'ores et déjà terminés. Les bilans monétaires de l'électricité et du charbon ont fait l'objet d'une publication spécifique dans la collection Datalab sur la période 2011-2015. Les résultats actualisés pour l'année 2016 ont été intégrés dans le bilan de l'énergie 2016.

Plusieurs travaux sont en revanche en cours. Les bilans monétaires du gaz naturel et du pétrole ont été validés par les groupes de travail *ad hoc* sur la période 2011-2016. Ils seront publiés en juin pour le gaz et à l'automne pour le pétrole. Les résultats actualisés pour l'année 2017 seront intégrés dans le bilan de l'énergie 2017.

Des travaux sur les thématiques Bois-énergie et Chaleur vendue sont programmés.

Je prendrai l'exemple, pour l'électricité, du passage du bilan physique au bilan monétaire, avant d'exposer quelques statistiques pour le gaz naturel, le charbon et le pétrole.

S'agissant de l'électricité, peuvent être connus la production nette et l'approvisionnement. Celui-ci s'élève à 484,7 TWh en 2016. Sont ensuite précisés les emplois, avec la consommation de la branche énergie (42,2 TWh) et la consommation finale (442,4 TWh). La consommation finale, au sens du bilan de l'énergie, intègre aussi les consommations des entreprises, qui sont considérées, dans le cadre de la comptabilité nationale, comme des consommations intermédiaires.

Dans le cadre du bilan monétaire, la dépense s'élève à 51,7 Mds€. Ce montant est réparti par secteur. La dépense du Résidentiel, c'est-à-dire des ménages, représente par exemple 26,3 Mds€, et la dépense de l'Industrie 7,7 Mds€. En haut du tableau, la production et les marges ne peuvent être distinguées, puisque la production et la commercialisation sont souvent intégrées au sein des mêmes entreprises. Sont ensuite précisées les importations et les exportations, l'utilisation du réseau et les taxes (TVA, CSPE jusqu'en 2015, TICFE, CTA...). Les subventions regroupent pour leur part les obligations d'achat sur les filières renouvelables et la péréquation sur des territoires tels que la Corse et les DOM. Ce tableau met notamment en évidence la hausse des taxes et des subventions. L'objectif de ces statistiques est, *in fine*, de faire correspondre données physiques et données monétaires.

S'agissant du gaz, ont ainsi pu être rapprochées la consommation en TWh et la dépense totale. La consommation a diminué en 2014, avant d'augmenter fortement. Son niveau est toutefois fortement impacté par l'effet climatique. La dépense totale suit la courbe de consommation jusqu'en 2014, puis reste stable du fait de la forte diminution des prix du gaz entre 2015 et 2016.

Ces éléments permettent également de mieux connaître la formation des prix. Pour le gaz naturel, les prix comprennent les coûts de fourniture (importations principalement) – qui baissent au cours de la période –, les coûts d'infrastructures (transport, distribution et stockage) – qui augmentent –, les taxes (TVA et autres taxes), les marges de commercialisation – qui augmentent en fin de période –, et l'écart statistique.

Concernant la rémunération des gestionnaires d'infrastructure de gaz naturel, il est possible de distinguer au sein du total de 6 Mds€ les parts consacrées aux réseaux de transport, aux réseaux de distribution, aux sites de stockage souterrains et aux terminaux méthaniers.

Peuvent également être présentées des courbes d'évolution de la dépense de gaz naturel par secteur.

Des informations sur le charbon sont également disponibles. La dépense totale apparaît dans les tableaux en diminution. Ces statistiques permettent d'effectuer un zoom sur la filière fonte. Une baisse concomitante des consommations et des dépenses est observée.

Quant au pétrole, le prix des produits pétroliers est accessible par secteur. C'est dans le transport et le résidentiel que les prix sont les plus élevés.

En conclusion, au-delà de la dépense, les thèmes de l'emploi et de l'investissement sont au cœur des débats sur la transition énergétique. Les comptes de l'environnement fournissent des éléments sur ces deux items dans les énergies renouvelables, à l'aide notamment d'études de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. En revanche, il n'existe pas de statistiques publiques d'emploi et d'investissement sur le nucléaire ni même sur la gestion des réseaux par exemple. Deux difficultés majeures sont relevées. Il est, en premier lieu, nécessaire d'isoler des technologies pour la production d'électricité (nucléaire, thermique classique, énergie renouvelable), ce qui n'est pas la logique de la comptabilité nationale. L'intérêt porte par

ailleurs en général non pas sur un secteur, mais sur une filière, avec la nécessité d'identifier les fournisseurs des énergéticiens.

.2 Les données locales de consommation d'énergie

François-Xavier DUSSUD, SDES

Je travaille au sein de la même Sous-direction qu'Olivier Ribon et suis en charge du Bureau des Statistiques de la demande d'énergie. Nous suivons notamment la consommation des différents secteurs et collectons les données locales.

La collecte des données locales est plus ancienne que la loi de transition énergétique de 2015. Le SDES (anciennement SOeS) diffusait en effet depuis le début de la décennie des données locales de consommation d'énergie. Jusqu'en 2016, cette diffusion était encadrée par un décret de 2011 « relatif aux données permettant d'élaborer et d'évaluer les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et les plans climat-énergie territoriaux (PCET) » (qui sont depuis devenus les PCAET en intégrant l'air). Ce décret de novembre 2011 venait en application de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. L'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 et ses textes d'application ont toutefois élargi la masse de données collectées et mises à disposition.

Les besoins des collectivités de tous niveaux (communes, EPCI, départements, régions) sont en effet de plus en plus importants :

- planification et suivi climat air énergie : SRCAE, PCAET, BEGES (bilan d'émissions de gaz à effet de serre) ;
- distribution, production et maîtrise de l'énergie : schémas directeurs ;
- précarité énergétique.

Or ces besoins étaient insuffisamment couverts par le décret de 2011, qui présentait certaines limites :

- champ limité à l'électricité et au gaz ;
- données diffusées au niveau communal (excepté pour Paris, Lyon et Marseille au niveau des arrondissements), ce qui n'était pas assez fin pour certains besoins ;
- contrainte forte de respect du secret statistique : 20 % des données étaient ainsi cachées pour l'électricité et 45 % pour le gaz.

L'article 179 de la LTECV étend le champ des énergies couvertes aux produits pétroliers et aux réseaux de chaleur. Il renvoie le détail des données et leurs modalités de mise à disposition à des textes d'application. Ceux-ci ont fait l'objet d'une concertation approfondie, avec des réunions de septembre 2015 à février 2016 regroupant de nombreux intervenants (SOeS, DGEC, producteurs de données, collectivités locales, Ademe, CRE, Cnil et associations de consommateurs, ...).

Le décret n°2016/973 du 18 juillet 2016 qui en est l'aboutissement prévoit une mise à disposition publique des données, et non pas seulement pour les « personnes publiques » comme prévu par la loi. Il en confie la responsabilité au service statistique du ministère. Il précise les niveaux géographiques : commune/IRIS (quartier d'environ 2 000 habitants), puis bâtiment pour le gaz, l'électricité et la chaleur ; département pour les produits pétroliers (avec une expérimentation à la commune pour le fioul domestique à mener en 2018). Il précise le détail sectoriel, avec 5 postes (agriculture, industrie, tertiaire, résidentiel et non affecté), un niveau « division » de la NAF (88 postes) étant prévu à partir du millésime 2018 diffusé en 2019.

L'arrêté du 18 juillet 2016 précise le calendrier et les modalités de transmission des données. En complément, le décret n°2016/972 lève la confidentialité des données au titre des « informations commercialement sensibles » pour les données annuelles de consommation. Il reste toutefois une contrainte pour les données du résidentiel : la diffusion publique ne peut se faire pour moins de 11 logements et une consommation inférieure à 200 MWh.

Xavier TIMBEAU

Les données diffusées sont-elles des données physiques en unités d'énergie ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Oui, il n'y a pas de données de prix.

Sur le voltage, le décret précise que les données inférieures à 36 kVA sont, par convention, affectées au résidentiel.

S'agissant du calendrier, le législateur a pris en compte la forte évolution pour les entreprises qui transmettent les données. Dans la distribution de gaz et d'électricité, 150 à 160 entreprises locales de distribution sont recensées. 120 de ces entreprises comptent moins de 100 000 clients, dont une vingtaine moins de 500 clients. Sont ainsi distinguées trois catégories : les gestionnaires de transport ou distributeurs de plus de 1 million de clients, les distributeurs de 100 000 à 1 million de clients et les autres opérateurs. Les informations sont également aujourd'hui demandées aux transporteurs, tant pour l'électricité que pour le gaz. S'agissant des distributeurs, 7 distributeurs de 100 000 à 1 million de clients sont recensés en France (à Bordeaux, Grenoble, Strasbourg...).

Progressivement, chacune de ces trois catégories devra fournir des informations de plus en plus détaillées. En 2016, des données devaient être fournies à la maille des communes, voire des quartiers pour les plus grands acteurs. En 2018, les distributeurs intermédiaires devront fournir des informations au niveau de l'IRIS et des bâtiments. Pour les plus petits acteurs, la transmission de données à l'IRIS et au bâtiment entrera en vigueur en 2019.

Ont été réalisées à ce jour deux collectes, qui ont nécessité le développement d'une plateforme sécurisée et des échanges fournis avec les producteurs de données. La première a porté sur le millésime 2015 et les millésimes antérieurs. Les données ont été collectées et traitées à l'automne 2016 auprès de 123 gestionnaires de réseau de gaz et d'électricité (comprenant des réponses groupées), du SNCU (qui centralise les données pour la chaleur) et du CPDP (qui centralise les données pour les produits pétroliers). Ces éléments ont été diffusés en décembre 2016, soit cinq mois après la parution du décret et de l'arrêté, pour l'électricité et le gaz, au 1^{er} trimestre 2017 pour la chaleur et les produits pétroliers. D'importants moyens ont, pour cela, dû être mobilisés. La deuxième collecte a porté sur le millésime 2016. Les données ont été collectées et traitées à l'été 2017, l'échéance théorique étant au 30 juin. Elles ont été diffusées le 9 octobre 2017, l'échéance théorique étant au 1^{er} septembre.

Les traitements statistiques comprennent notamment des vérifications sur les unités, notamment pour le résidentiel. L'identification est relativement aisée via le calcul de consommation moyenne par activité. Sont également réalisées des vérifications de codes géographiques communaux existants. Il n'y a pas de gestion du référentiel géographique utilisé à ce stade. Ce travail devra toutefois être mené puisque le référentiel géographique devra être concordant avec le millésime dans le nouveau site internet du SDES. Il n'y a donc plus de secret pour les données de consommation non résidentielle. La diffusion est en revanche encadrée pour le résidentiel. Il n'y a pas de diffusion pour moins de 11 logements et une consommation inférieure au seuil résidentiel (200 MWh). Les données secrétisées sont regroupées à un niveau supérieur (régional ou intercommunal). La gestion est assurée par les opérateurs ou le SDES.

Les informations diffusées font l'objet d'une note méthodologique globale (présentation du dispositif, traitements effectués, mises à jour réalisées). Pour l'électricité et le gaz, sont précisés les consommations, les points de livraison, ainsi que la part des consommations relevées (4 secteurs et le non affecté). Pour la chaleur, sont indiqués la consommation totale communale, la puissance installée, la production annuelle, le contenu en CO2 et la part issue de la cogénération. Pour les produits pétroliers, la consommation est détaillée par type de produit. La maille géographique s'étend de l'IRIS à la commune, le niveau étant départemental pour les produits pétroliers.

S'agissant de l'électricité, sur les 120 opérateurs répondants, sont quasiment couverts l'ensemble des communes et de la population. Lors de la première collecte, la priorité a été donnée au millésime 2015. Le taux chute ainsi pour les années antérieures. Enedis a communiqué des données jusqu'en 2011. En 2016, le taux de couverture est moins élevé qu'en 2015.

Pour le gaz, les taux sont calculés sur l'ensemble des communes desservies par le gaz, soit environ 10 000 communes en France, regroupant plus de 50 millions d'habitants, soit 80 % de la population. Le taux de couverture est désormais de 100 %. Le principal distributeur n'a pas répondu avant 2010. Le taux de couverture reste toutefois élevé en 2008 et 2009, car il intègre les transporteurs.

En 2018, en plus des données collectées en 2016 et 2017, les opérateurs « de taille moyenne » transmettront les données à l'IRIS pour diffusion et les données au bâtiment pour tests. Au bâtiment, seront éliminées toutes les maisons individuelles et les copropriétés de moins de 10 logements ou de moins de 10 clients. GRDF a effectué une première estimation et a indiqué qu'il devrait diffuser entre 5 et 10 % des données au bâtiment. Une réflexion est ainsi menée pour déterminer un niveau intermédiaire, avec une remontée des données à la rue ou au quartier. Un indicateur sur la thermosensibilité sera par ailleurs intégré, c'est-à-dire la part de la consommation liée à l'évolution du climat. Là encore, des échanges sont menés avec les opérateurs sur les modalités pratiques de mise en œuvre. La collecte s'appuiera sur l'agence ORE (Opérateurs de réseau d'énergie), qui est une fédération de l'ensemble des entreprises locales de distribution mise en place l'an dernier, l'objectif étant d'améliorer le taux de réponse auprès des petites sociétés locales de distribution. Le bilan du dispositif réalisé en 2018, comme le prévoit le décret, abordera au moins la diffusion au bâtiment (difficultés rencontrées et modalités mises en œuvre), la diffusion des produits pétroliers, avec une expérimentation sur les livraisons de fioul domestique à la maille communale, et le coût de mise à disposition par les acteurs. Nous nous appuierons sur le Cérema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), qui contactera plusieurs utilisateurs collectivités locales afin de connaître leur sentiment sur la mise à disposition des données.

À partir de 2019, la collecte et la diffusion des données à l'IRIS concerneront l'ensemble des opérateurs pour l'électricité, le gaz et la chaleur. La collecte des données au bâtiment fera l'objet d'une diffusion progressive. La nomenclature des activités des clients sera mise en œuvre, éventuellement à un niveau intermédiaire. Pour le gaz et l'électricité, ce sont en effet des données qui sont transmises par les fournisseurs, mais que n'ont pas les distributeurs.

Je souhaiterais conclure en présentant quelques éléments sur l'utilisation de ces données. Celle-ci peut être appréhendée à partir des téléchargements effectués. En 2017, nous recensons 2 000 téléchargements pour l'électricité, 660 pour le gaz, 550 pour la chaleur et le froid, et 500 pour les produits pétroliers. Le ressenti des collectivités locales a été mesuré dans le cadre d'une enquête d'Amorce auprès de 100 collectivités locales qui s'inscrivent dans une démarche de PCAET. Les données sont considérées à plus de 85 % comme étant importantes ou très importantes pour l'exercice des missions d'élaboration ou d'animation de la stratégie air-énergie-climat. Cependant, la moitié des interrogés admettent connaître mal, pas vraiment ou pas du tout les données de l'article 179. Le manque de données est toutefois rarement la cause principale de l'absence d'action ou de son blocage.

Plusieurs manifestations sont pourtant organisées pour promouvoir ces données. Le Commissariat général au développement durable met en place des Datasessions avec plusieurs objectifs :

- présenter les données disponibles : consommation d'énergie, diagnostic de performance énergétique, données géographiques ;
- recueillir les attentes des utilisateurs ;
- faire émerger des solutions.

Trois sessions ont été planifiées, en octobre 2017 à Paris, en mars 2018 à Orléans et en juin 2018 à Toulouse. Ces manifestations réunissent les énergéticiens, les collectivités locales, ainsi que des start-up qui peuvent proposer des solutions techniques, et des bureaux d'études.

Trois axes prioritaires ont été annoncés par la secrétaire d'État après la Datasession d'octobre :

- la mise en place progressive d'un nouveau dispositif plus complet d'accès aux données énergies, intégré à la plateforme nationale data.gouv.fr ;
- la création d'une boîte à outils « socle » pour les collectivités locales afin de les accompagner dans la préparation de leur plan climat-air-énergie ;
- l'ouverture d'un « lab » sur les données énergie dans les incubateurs de la GreenTech verte pour échanger et partager la connaissance.

Xavier TIMBEAU

Merci beaucoup.

Jean-Yves CHATELIER, Ineris

Pour revenir sur le premier exposé, existe-t-il une déclinaison régionale de ces comptes ?

Olivier RIBON

Non, il n'existe pas de telle déclinaison. Néanmoins, des données sont disponibles pour l'ensemble des DOM, notamment pour l'électricité et les produits pétroliers.

Nicolas RIEDINGER, SDES

Nous n'avons pas prévu de comptes monétaires régionaux. En revanche, des bilans physiques seront diffusés à cette maille.

François-Xavier DUSSUD, SDES

La diffusion de ces bilans est pour le moment limitée aux statisticiens dans les DREAL car le traitement statistique n'a pas été réalisé sur ces données. Ce travail est en cours et les bilans, avec traitement du secret, pourront sans doute être publiés cet été.

Gérard PAYEN, Télécom ParisTech

Vous avez indiqué que les données locales étaient publiques. Où pouvons-nous les trouver ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Elles sont accessibles sur le site du SDES : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/r/toutes-energies-donnees-locales-denergie-2.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=25003&cHash=88b9e99af6ee9f677f7c13d11078470f.

Xavier TIMBEAU

J'ai plusieurs questions. Avez-vous comparé les données locales de consommation et les données du bilan macro-économique ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Nous avons effectué la comparaison au niveau national. L'écart est de 1 à 2 % s'agissant de la consommation totale d'électricité et de gaz, ce qui est relativement satisfaisant. L'écart ne peut pas être attribué au taux de couverture.

Nous avons également effectué une comparaison par opérateur. Quelques ajustements ont pu être effectués. La divergence reste toutefois plus marquée s'agissant de la répartition par secteur. L'enquête statistique que nous menons par ailleurs fournit le détail en termes d'APE (code activité des clients). Le décret intègre en revanche par convention tout ce qui est inférieur à 36 kVA au sein du résidentiel, ce qui regroupe du petit tertiaire. Le résidentiel est ainsi beaucoup plus important dans les données locales que dans les enquêtes statistiques.

Xavier TIMBEAU

Disposez-vous de données infra-annuelles ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Non. Il n'y a pas de projet en ce sens au niveau du ministère. En revanche, les opérateurs diffusent certaines données infra annuelles sur leurs plateformes.

Xavier TIMBEAU

Des coefficients de sensibilité thermique sont-ils diffusés ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Ils seront diffusés à partir de cet automne. Il s'agit d'une modélisation au niveau du quartier qui sera réalisée par les opérateurs à partir de relevés sur plusieurs années.

Xavier TIMBEAU

Les collectivités territoriales constituent l'une des cibles principales. Des travaux sur l'utilisation des données ont-ils été réalisés afin de compléter l'offre en matière de données et d'infrastructures ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Nous n'avons pas d'offre de services destinée aux collectivités locales pour les aider à exploiter leurs données. Notre contact avec les collectivités locales est plutôt auprès des statisticiens en Dreal. Nous n'avons toutefois pas véritablement de retours. En revanche, l'utilisation des données est intégrée au bilan qui sera conduit cette année. Le Cérema conduira pour cela des d'entretiens avec au moins 10 ou 15 collectivités locales (grandes communes, EPCI, régions...). Ce bilan pourrait conduire à une évolution des textes.

Nicolas RIEDINGER, SDES

Il s'agit également de l'objet des Datasessions, qui visent à mettre en relation les collectivités locales et les start-up afin de mieux répondre aux attentes.

Xavier TIMBEAU

Avez-vous envisagé d'utiliser ces données avant leur anonymisation afin qu'elles soient appariées dans les enquêtes logement et budget des familles ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Deux difficultés se posent. Ce sont les deux principaux distributeurs qui assurent l'anonymisation des données. Nous avons demandé à plusieurs reprises la transmission de l'ensemble des données, sans obtenir gain de cause. Nous participons par ailleurs aux réflexions menées par la DGALN sur la mise en place d'un identifiant logement qui facilitera l'appariement de plusieurs sources. La réflexion ne fait cependant que de démarrer.

Xavier TIMBEAU

Pourquoi les analyses de comptes d'énergie ne peuvent-elles pas être déclinées par technologie ?

Nicolas RIEDINGER, SDES

Il est difficile d'isoler la valeur de la production d'électricité et les marges des fournisseurs d'électricité. Nous ne sommes ainsi pas capables d'estimer les productions des différentes filières d'électricité, excepté pour les filières qui font l'objet de tarifs régulés, ce qui est le cas pour l'éolien, le photovoltaïque et la biomasse.

Jean-Yves CHATELIER, Ineris

Le rapport Villani sur les données d'intérêt général cite les données de Linky, dans la perspective d'optimiser la consommation des particuliers. Est-ce d'ores et déjà envisagé ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Notre qualité d'organisme public ne nous permettra pas nécessairement d'accéder à ces données pour des raisons juridiques. Les compteurs ne sont en outre pas tous déployés. L'horizon est donc lointain.

Xavier TIMBEAU

Est-il possible de collecter des données sur les prix payés par les consommateurs finaux ?

François-Xavier DUSSUD, SDES

Nous le faisons au niveau national. L'enquête Eurostat collecte les prix du gaz et de l'électricité pour les consommateurs résidentiels ou non résidentiels. Ce sont les fournisseurs qui transmettent ces données. La collecte est semestrielle.

Xavier TIMBEAU

En l'absence de questions supplémentaires, nous vous remercions.

.3 Avis de la commission

Isabelle ANXIONNAZ, Cnis

Nous vous proposons trois avis. Le premier se rapporte au compte de l'énergie :

La commission a pris connaissance de la création du compte satellite de l'énergie, qui s'inscrit dans le cadre de la refonte du bilan de l'énergie. Elle a bien enregistré les modifications de calendrier, de modalités de diffusion et de champ géographique de ce nouveau bilan.

Elle salue les avancées apportées par la mise en œuvre de ce projet, qui fournit des éléments monétaires par type d'énergie.

Au-delà de la dépense et dans le cadre des débats sur la transition énergétique, la commission regrette cependant l'absence de données publiques d'emploi et d'investissement pour chacune des énergies du bilan. Elle encourage donc la poursuite des travaux en ce sens et examinera leur progression.

Référence : avis de moyen terme n°5A de la commission Environnement et développement durable

Le deuxième a trait aux données locales de consommation d'énergie :

La commission prend note de l'évolution du système d'information sur les consommations locales d'énergie encadrée par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Par rapport au précédent décret de 2011 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, cette évolution permet de prendre en compte les besoins des collectivités locales en élargissant le champ des énergies couvertes, en précisant les niveaux géographiques par type d'énergie et le détail sectoriel et en levant les contraintes du secret. Ces opérations sont confiées au SDES.

Le calendrier, qui prévoit une collecte et une diffusion s'étalant de 2016 à 2021, intégrera progressivement des données de plus en plus fines, concernant d'une part les opérateurs répartis en trois groupes et d'autre part le niveau géographique (commune, IRIS, bâtiment).

La commission salue la mise à disposition de ces données qui devraient contribuer au développement des stratégies énergétiques des territoires et notamment permettre aux collectivités locales de préparer leur plan climat-air-énergie.

La commission sera attentive à ce que l'ensemble de ces données corresponde aux attentes des utilisateurs.

Référence : avis de moyen terme n°5D de la commission Environnement et développement durable

Le troisième avis en découle :

Le SDES est invité à organiser un recueil régulier des besoins et de la satisfaction des utilisateurs des statistiques et des données publiques sur l'énergie, dont il rendra compte à la commission.

En l'absence de remarques, ces avis sont adoptés.

CONCLUSION

Xavier TIMBEAU

Je vous remercie de votre présence. La prochaine réunion se tiendra le 21 novembre 2018. Nous y traiterons vraisemblablement de la question du gaspillage alimentaire. Merci à tous.

La séance est levée à 17heures20.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

Avis n°1

La commission a pris connaissance de la création du compte satellite de l'énergie, qui s'inscrit dans le cadre de la refonte du bilan de l'énergie. Elle a bien enregistré les modifications de calendrier, de modalités de diffusion et de champ géographique de ce nouveau bilan.

Elle salue les avancées apportées par la mise en œuvre de ce projet, qui fournit des éléments monétaires par type d'énergie.

Au-delà de la dépense et dans le cadre des débats sur la transition énergétique, la commission regrette cependant l'absence de données publiques d'emploi et d'investissement pour chacune des énergies du bilan. Elle encourage donc la poursuite des travaux en ce sens et examinera leur progression.

Référence : avis de moyen terme n°5A de la commission Environnement et développement durable

Avis n°2

La commission prend note de l'évolution du système d'information sur les consommations locales d'énergie encadrée par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Par rapport au précédent décret de 2011 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, cette évolution permet de prendre en compte les besoins des collectivités locales en élargissant le champ des énergies couvertes, en précisant les niveaux géographiques par type d'énergie et le détail sectoriel et en levant les contraintes du secret. Ces opérations sont confiées au SDES.

Le calendrier, qui prévoit une collecte et une diffusion s'étalant de 2016 à 2021, intégrera progressivement des données de plus en plus fines, concernant d'une part les opérateurs répartis en trois groupes et d'autre part le niveau géographique (commune, IRIS, bâtiment).

La commission salue la mise à disposition de ces données qui devraient contribuer au développement des stratégies énergétiques des territoires et notamment permettre aux collectivités locales de préparer leur plan climat-air-énergie.

La commission sera attentive à ce que l'ensemble de ces données corresponde aux attentes des utilisateurs.

Référence : avis de moyen terme n°5D de la commission Environnement et développement durable

Avis n°3

Le SDES est invité à organiser un recueil régulier des besoins et de la satisfaction des utilisateurs des statistiques et des données publiques sur l'énergie, dont il rendra compte à la commission.

DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site du Cnis

Documents complémentaires

- [Le moyen terme 2019-2023 pour la commission Environnement et développement durable](#)
- [Les comptes de l'énergie](#)
- [Les données locales de consommation d'énergie](#)